CHAUDIÈRES & CHAUFFE-BAINS

Bulex



AVEC SOLUTIONS CONNECTEES INCLUSES

Formules d'entretien

Maintenez votre appareil en parfait état
et optimisez votre consommation d'énergie

À PARTIR DU 01/01/2027

#relaxitsbulex

L’entretien de votre chaudière

L’entretien périodique de votre chaudière est indispensable pour garder votre appareil en bon état pendant de nombreuses années. C’est le meilleur moyen de tirer le rendement maximal de votre investissement.

Obligation légale

Un contrôle régulier de votre appareil vous garantit un fonctionnement sûr et fiable. Si vous habitez à Bruxelles ou en Flandre, l’entretien de votre appareil de chauffage central au gaz est obligatoire tous les 2 ans. En Wallonie, cet entretien est obligatoire tous les 3 ans.

Durée de vie prolongée, consommation réduite

Le rendement de votre appareil reste garanti, tandis que sa durée de vie s’allonge considérablement. Sans compter que, si vos habitudes de chauffage ne changent pas, le prix de votre facture d’énergie pourrait baisser puisque vous utilisez moins votre installation.

Réduction du risque de panne et de défaillance

Les pièces qui doivent être remplacées sont détectées plus vite. Vous évitez ainsi les grosses réparations et les coûts qui vont de pair.

Réduction des émissions de CO

Un entretien réalisé par un professionnel, c’est un appareil plus sûr qui émet moins de substances nocives et qui contribue donc à l’amélioration de l’environnement.

Calendrier

Faites entretenir votre appareil au printemps ou en été. Le retour des beaux jours ne vous incite peut-être pas à penser à faire vérifier votre installation de chauffage, mais c’est précisément durant ces saisons que votre chaudière consomme moins et qu’il est préférable d’agir, afin d’éviter les mauvaises surprises en hiver.

MANUFACTURED SERVICE QUALITY MAIN

Tous nos techniciens sont titulaires de la certification Maintenance Excellence, qui garantit la qualité de l’entretien assuré par Bulex.

Pour programmer un entretien, prenez rendez-vous en ligne sur www.bulex.be/entretien-chaudiere

Le confort d’un contrat d’entretien

Optez pour un contrat d’entretien Bulex et dites adieu aux soucis. Votre chaudière restera en parfait état de fonctionnement durant de nombreuses années.

✓ Des techniciens de la marque

Votre appareil est contrôlé périodiquement par un expert Bulex compétent. C’est donc le fabricant lui-même qui se charge du contrôle, Bulex possède en outre l’organisation de services la plus importante en Belgique.

✓ Nous vous contactons

Nous vous contactons lorsque le moment est venu d’entretenir votre appareil. Vous n’avez donc pas à vous inquiéter de la date à laquelle l’entretien doit se dérouler et vous avez la garantie que votre appareil reste en parfait état.

✓ Un tarif plus avantageux

Vous bénéficiez d’un tarif plus avantageux par rapport aux interventions ponctuelles. En outre, nos contrats comprennent toujours les pièces de rechange nécessaires lors d’un entretien. Vous avez par ailleurs le choix parmi différentes formules de réparations, en fonction des éléments pour lesquels vous souhaitez être couvert.

✓ En ordre sur le plan légal

Nous vous remettons systématiquement les attestations de nettoyage et de combustion.

✓ Aperçu

Un outil en ligne pratique vous permet d’obtenir un historique de l’ensemble des entretiens et réparations, mais aussi de programmer un rendez-vous au moment qui vous convient le mieux.

Demandez votre contrat d’entretien en ligne sur https://mybulexweb.be/ ou scannez le code ci-joint.

NOUVEAU

Encore plus de tranquillité en connectant votre chaudière

Maintenir votre installation de chauffage en parfait état de fonctionnement vous met à l'abri des mauvaises surprises. Pour cela, rien de plus simple : il vous suffit de connecter votre appareil en ligne. Nous pourrons alors détecter immédiatement tout problème éventuel et intervenir sur-le-champ. De votre côté, vous resterez toujours au chaud !

Le fonctionnement de votre appareil fait l'objet d'un suivi continu à distance

Nous gardons un œil sur votre installation et suivons le bon fonctionnement de l'appareil. Vous ne devez donc plus vous en occuper. Encore un souci en moins !

Nous vous contactons nous-mêmes en cas de problème

Il peut se passer un peu de temps avant que vous ne remarquiez que votre appareil de chauffage présente un problème ou un défaut. Avec un appareil connecté, nous identifions immédiatement tout dysfonctionnement. Si une intervention s'avère nécessaire, nous vous contactons. Vous n'avez donc rien à faire et nous intervenons en temps utile.

Nous pouvons éviter le pire

Grâce à votre contrat connecté et à la connexion en ligne avec votre appareil, nous pouvons repérer certains problèmes potentiels avant même qu'ils n'apparaissent. Nous pouvons ainsi éviter une panne majeure.

Les problèmes sont résolus plus rapidement

Certains des dysfonctionnements que nous identifions peuvent être résolus à distance, sans que vous ayez à faire quoi que ce soit. Vous pouvez ainsi régler le problème en suivant nos instructions simples. Vous n'avez donc pas besoin de planifier une intervention ni de prendre congé. Si une réparation s'avère malgré tout nécessaire, nous pouvons tout de suite prévoir l'intervention et les pièces nécessaires. Tout cela pour une intervention mieux préparée et donc plus efficace. De quoi économiser du temps et de l'argent ! Dans le cas d'un contrat Comfort ou Omnium, cette intervention est incluse sans frais supplémentaires. Dans le cas d'un contrat Standard, cette intervention est facturée comme une réparation unique.

Vous maintenez votre facture d'énergie sous contrôle

Un autre avantage de votre contrat connecté est que vous recevez un rapport mensuel avec un aperçu clair de votre consommation d'énergie : eau chaude, gaz et électricité. Vous pourrez ainsi immédiatement repérer toute anomalie et adapter vos habitudes si nécessaire.*

Assistance à distance

Vous aimeriez profiter du confort d'une installation connectée ? Pour cela, il est nécessaire de posséder d'un appareil connecté à Internet via un module de communication Bulex.

Comment savoir si je peux profiter des services connectés prévus dans mon contrat ?

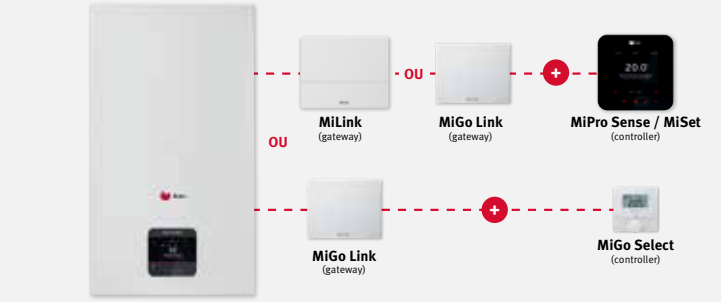
1

Je possède l'application MiGo Link et mon installation est connectée
Parfait ! Vous pouvez dès à présent profiter des services connectés de Bulex.

2

Je ne dispose pas d'une de ces applications
Pour utiliser les services connectés de Bulex, vous devez relier votre appareil à Internet via une passerelle (gateway).

Vue d'ensemble des installations compatibles



Notre suivi



PROMO
Jusque fin 2027*
Sur tous nos contrats Standard, Comfort et Omnium (nouveaux ou existants)

Module Internet MiGo Link GRATUIT

Thermostat intelligent MiGo Select
Pour une installation à 1 seul circuit de chauffage (si nécessaire)
39,99 € TVAC

Installé par nos soins lors de la prochaine intervention



** Promo valable sur les 1.500 premiers contrats signés avant le 31/12/2027 Conditions sur www.bulex.be/promo-installation-connectee*

Le confort d'un suivi en continu de votre installation

Restez serein, Bulex veille au grain

Profitez d'une tranquilité d'esprit en quelques étapes



1

Vous signez votre contrat connecté

Vous recevez chaque mois un rapport avec un récapitulatif de votre consommation.

2

Premier entretien + installation du module Internet
(et du thermostat au besoin)

Vous recevez chaque mois un rapport avec un récapitulatif de votre consommation.

Période suivante du contrat

Si votre appareil est déjà connecté, vous profitez immédiatement du suivi en continu

Pas encore d'appareil connecté ?
Profitez du suivi en continu dès l'installation du module Internet, lors du premier entretien



Lorsqu'un problème survient, notre service clientèle reçoit une notification

Facile à résoudre ?

Diagnostic et assistance par téléphone

Les spécialistes du service clientèle de Bulex analyseront l'anomalie pour poser un diagnostic. S'ils estiment que vous pouvez facilement résoudre le problème vous-même, ils vous contacteront par téléphone et vous guideront dans les démarches à entreprendre. Et même si une intervention est nécessaire, nos experts analyseront le problème au préalable, afin que le technicien qui se déplace chez vous puisse travailler beaucoup plus efficacement.

Intervention requise ?

Pour les contrats Comfort ou Omnium

- **Nous fixons un rendez-vous**

 Si un technicien Bulex doit se rendre sur place, Bulex vous contacte directement.

- **Résolution du problème sur place**

 Notre technicien se rend chez vous le jour convenu. Il a été informé du problème et est donc parfaitement préparé : il aura pris soin d'emporter avec lui toutes les pièces de rechange nécessaires.

Pour le contrat Standard

Si vous le souhaitez, nous pouvons nous rendre sur place pour résoudre le problème. L'intervention sur place sera alors facturée comme une réparation unique.

La formule d'entretien qui vous convient le mieux

Un contrat d'entretien Bulex, c'est la garantie d'un confort absolu. Un entretien régulier de votre chaudière vous apporte toute la sécurité dont vous avez besoin. Découvrez la formule adaptée à votre installation.

☆ STANDARD

Cette formule simple mais rentable garantit un fonctionnement aussi efficace que possible de votre appareil. Vous recevrez également les attestations légales de nettoyage et de combustion.

Notre service à distance est également disponible si votre appareil est connecté. Si une intervention sur place s'avère nécessaire, elle sera facturée comme une réparation unique. Celui-ci comprend les frais de déplacement et les heures de travail du technicien, ainsi que le coût des pièces de rechange.

> “ Je ne souhaite qu' **un entretien régulier** de mon installation afin d'être en ordre sur le plan légal. ”

☆☆ COMFORT

> “ **Je ne veux pas d'ennuis avec ma chaudière.** Je veux être sûr qu'elle fonctionne toujours de manière optimale, c'est-à-dire qu'elle soit la moins énergivore possible. Et je ne veux pas de mauvaises surprises en cas de réparation. ”

Cette formule comprend un entretien régulier et couvre la main-d'œuvre ainsi que les frais de déplacement du technicien en cas de réparation. Vous ne payez que les pièces de rechange éventuelles.

De plus, vous avez la possibilité de bénéficier de l'ensemble de nos services connectés (service à distance + intervention sur place si nécessaire) si vous disposez d'un appareil connecté.

☆☆☆ OMNIUM

Cette formule comprend un entretien régulier et couvre également tous les frais en cas de réparation. C'est la solution par excellence pour vous prémunir contre le moindre risque et profiter d'un confort optimal pendant de nombreuses années.

Si votre appareil est connecté, nous pouvons également en contrôler le fonctionnement à distance – si vous le souhaitez. Les éventuelles interventions sur place (si nécessaire) sont incluses.

> “ Je veux **éviter tout risque** qui pourrait entraver le bon fonctionnement de ma chaudière. Je cherche une **solution tout compris** qui comprend l'entretien et tous les frais liés à une réparation. Je n'aurai ainsi plus aucun souci à me faire à ce sujet. ”

Le contrat pour votre appareil

Chaudières à condensation

- **ThermoMaster - Thema Condens ThemaPlus Condens - ThemaFast Condens - IsoTwin Condens** p. 11

Chauffe-bains

- **Opalia** p. 13











Pas encore de chaudière connectée ?

Bénéficiez jusqu'à fin 2027 de notre promo !*

Sur tous nos contrats Standard, Comfort et Omnium (nouveaux ou existants)

Module Internet MiGo Link — **GRATUIT**

Thermostat intelligent MiGo Select — **39,99 €** TVAC

Pour une installation à 1 seul circuit de chauffage (si nécessaire)

Installé par nos soins lors de la prochaine intervention

** Promo valable sur les 1.500 premiers contrats signés avant le 31/12/2027*
Conditions sur www.bulex.be/promo-installation-connectee

Demandez votre contrat d'entretien en ligne sur https://mybulexweb.be/ ou scannez le code ci-joint.

Chaudières à condensation

ThermoMaster - Thema Condens
ThemaPlus Condens - ThemaFast Condens - IsoTwin Condens

Formule	SUR DEMANDE	STANDARD		COMFORT		OMNIUM	
Fréquence des entretiens et des paiements	Une seule fois	1 fois / an	1 fois / 2 ans	1 fois / an	1 fois / 2 ans	1 fois / an	1 fois / 2 ans
Compris dans l'entretien							
Nettoyage et contrôle complets	✓	✓		✓		✓	
Délivrance des attestations légales (si d'application)	✓	✓		✓		✓	
Pièces de rechange pour l'entretien		✓		✓		✓	
Réparations							
Main-d'œuvre et frais de déplacement (***)				✓		✓	
Pièces de rechange pour les réparations						✓	
Pour les appareils connectés ()**							
Suivi en ligne de votre chaudière • Réaction dans le jour ouvrable suivant le message d'erreur • Diagnostic de la panne à distance (***)		✓		✓		✓	
Résolution plus rapide des problèmes • Aide à la résolution de certains problèmes par le client lui-même • Prévention de certaines pannes avant qu'elles n'arrivent • Interventions mieux préparées : le réparation sera dès lors plus efficace		✓ Réparation sur place possible au tarif standard (****)		✓		✓	
Votre rapport énergétique mensuel au format numérique (*)** • Pour rester maître de votre consommation et de votre budget		✓		✓		✓	

Prix TVA 6 % incluse (***)**

Fréquence des entretiens et des paiements	Une seule fois	1 fois / an	1 fois / 2 ans	1 fois / an	1 fois / 2 ans	1 fois / an	1 fois / 2 ans
Paiement	Via Bancontact lors de l'intervention	Par virement avant l'intervention		Par virement avant l'intervention		Par virement avant l'intervention	
Appareil de moins de 5 ans	287,30 €	249,31 €		288,66 €	354,53 €	308,08 €	464,52 €
Appareil âgé de 5 à 8 ans						330,69 €	529,85 €
Appareil âgé de 8 à 12 ans						344,96 €	572,98 €
Appareil âgé de 12 ans ou plus						376,63 €	665,40 €

(*) Les interventions effectuées le samedi entraînent un supplément de 104,99 €, TVA de 6 % comprise.
(**) Ce service est uniquement disponible pour les appareils compatibles qui sont connectés à Internet.
(***) Pour autant que cela soit techniquement possible et que l'appareil soit connecté en permanence. Plus d'informations à ce sujet sur www.bulex.be/formules-connectees
(****) Lorsque la surveillance en ligne détecte un problème nécessitant une intervention sur place, une réparation peut être demandée. Dans le cadre d'un contrat standard, cette réparation sera facturée comme une réparation unique sans contrat (prix sur demande).
(*****) Les prix mentionnés ci-dessus s'entendent TVA de 6 % incluse pour les habitations de plus de 10 ans. Pour les habitations de moins de 10 ans, le taux de TVA applicable est de 21 %. Les prix portent sur l'entretien et/ou la réparation de l'appareil et sont valables à partir du 01/01/2027, sous réserve d'éventuelles modifications. Le contrôle et/ou la réparation du thermostat ne sont pas inclus. Les contrats pour appareils de puissance supérieure à 35 kW sont disponibles sur demande. Veuillez nous contacter directement pour obtenir plus d'informations.



Demandez votre contrat d'entretien en ligne sur https://mybulexweb.be/ ou scannez le code ci-joint.

Chauffe-bains

Opalia

Formule	SUR DEMANDE	STANDARD		COMFORT		OMNIUM	
Fréquence des entretiens et des paiements	Une seule fois	1 fois / an	1 fois / 2 ans	1 fois / an	1 fois / 2 ans	1 fois / an	1 fois / 2 ans
Compris dans l'entretien							
Nettoyage et contrôle complets	✓	✓		✓		✓	
Délivrance des attestations légales (si d'application)	✓	✓		✓		✓	
Pièces de rechange pour l'entretien		✓		✓		✓	
Réparations							
Main-d'œuvre et frais de déplacement (*)				✓		✓	
Pièces de rechange pour les réparations						✓	
Confort supplémentaire							
Accès à une plate-forme en ligne (programmation, suivi des entretiens, etc.)	✓	✓		✓		✓	
Rappel automatique des rendez-vous		✓		✓		✓	
Optimisation de l'efficacité énergétique pendant l'intervention		✓		✓		✓	

Prix TVA 6 % incluse ()**

Fréquence des entretiens et des paiements	Une seule fois	1 fois / an	1 fois / 2 ans	1 fois / an	1 fois / 2 ans	1 fois / an	1 fois / 2 ans
Paiement	Via Bancontact lors de l'intervention	Par virement avant l'intervention		Par virement avant l'intervention		Par virement avant l'intervention	
Appareil de moins de 5 ans	235,87 €	198,42 €		239,44 €	291,93 €	255,98 €	334,02 €
Appareil âgé de 5 à 8 ans						278,18 €	380,78 €
Appareil âgé de 8 à 12 ans						290,02 €	411,78 €
Appareil âgé de 12 ans ou plus						316,64 €	478,20 €

(*) Les interventions effectuées le samedi entraînent un supplément de 104,99 € TVA de 6 % comprise.
(**) Les prix mentionnés ci-dessus s'entendent TVA de 6 % incluse pour les habitations de plus de 10 ans. Si votre logement a moins de 10 ans, le prix devra être calculé sur la base d'une TVA de 21 %. Les prix portent sur l'entretien et/ou la réparation de l'appareil et sont valables à partir du 01/01/2027, sous réserve d'éventuelles modifications.

Nous sommes là pour vous

Vous voulez en savoir plus sur nos services ?
N'hésitez pas à nous contacter

02/431 80 00 **newcontract@bulex.be**

Bulex
Always at your side